

DILLIES François
2 place de la Cahue
86250 CHARROUX
Mail : francois.dillies86@hotmail.com

Le 16/08/2024

Base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard
1 Route de Barbezieux
16109 Cognac Air
Attention de M. le Commandant

Mail + courrier LR/AR

Objet : Nuisances sonores BA 709 – Cognac – Pilatus PC-21 – Pistes de réflexion et propositions

Monsieur le Commandant,

Dans un premier temps, permettez-nous de vous faire part de nos félicitations pour votre nomination effective à compter du 23 juillet dernier au poste de Commandant de la base BA709 en remplacement du Colonel Kessler-Rachel.

A cette occasion, lors de votre passation, vous avez sans nul doute abordé le dossier des nombreuses plaintes et échanges de courriers au motif des nuisances sonores engendrées par vos 26 Pilatus PC21 dont les auteurs sont soit la population elle-même, soit des représentants des collectifs et pétitions mais aussi de certains de nos représentants élus de la nation saisis par leurs administrés.

Aujourd'hui et pour la quasi-totalité des réponses faites par votre prédécesseur, un courrier type leur est parvenu sans autre forme que de :

- Reconnaître les nuisances générées par les PC21
- Chercher à acquérir l'adhésion des populations survolées en faisant vibrer la corde patriotique

mais sans réelles mesures sur le terrain illustrant la volonté de l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) de tenter de trouver des solutions consensuelles permettant « d'alléger » les maux de la population du Grand-Ouest aux motifs de l'inversion de la charge de la preuve.

Nous n'aurons pas l'outrecuidance de vous détailler l'ensemble des courriers reçus par vos services (voir le contenu du collectif www.ba709.fr) : nous nous contenterons d'en rappeler les principaux récents -sous forme de liens-, avec ou sans réponse-type de votre prédécesseur :

- Juillet 2023 à l'attention du commandement de la BA709 : **le constat**
 - Courrier émis : https://1drv.ms/b/s!AqYLMuwXL_96uykwwFciufok07SM?e=Gpd1Wj
 - Réponse reçue : https://1drv.ms/b/s!AqYLMuwXL_96uyjipz7FQy2v1Juw?e=tucZIN
avec, entourés, les paragraphes types reçus par tous les plaignants
- Avril 2024 à l'attention du commandement de la BA709 : **les preuves** + copie députés et PQR
 - Courrier émis : https://1drv.ms/b/s!AqYLMuwXL_9680PzDSQswU34OaGK?e=DUugvV
 - Pas de réponse reçue
- Mai 2024 : courrier type reçu par la députée Mme BATHO – 2^{ème} circonscription du 79 :
 - https://1drv.ms/b/s!AqYLMuwXL_96-yMkjD03lqDEtRQI?e=rzNa1j : identique dans le fond



Le constat est simple : l'arithmétique ne vous permet pas de réaliser ce que vous écrivez en relatant votre combat journalier à tenter de diluer géographiquement vos survols en mode poursuite ou boucle/circulaire générant les nuisances sonores les plus importantes au-delà des 60 dB du Code de la Santé aux raisons suivantes :

- 26 avions PC21 dont environ 70% opérationnels = entre 16 et 19 unités dans les cieux du Grand-Ouest tous les jours
- 60% moyen des heures de vol se font en mode poursuite ou boucle/circulaire
- Rayon d'action de vos aéronefs en mode poursuite ou boucle/circulaire trop restreint pour aller au-delà de la zone originelle de 15 000 km² allouée par l'Etat.

Conclusion :

- 60% des heures de vol se font sur 30% (15 000 km²) de la zone totale allouée ce jour (45 000 km²)
- → Problème d'une chronique annoncée : les populations du Grand-Ouest sont devenues les victimes collatérales du développement non maîtrisé de la « super-base » aérienne BA709 !

Nous ne pouvons pas nous résigner à subir sans être force de propositions : ce sont ces dernières, sous forme de pistes de réflexion dans les domaines de la dilution géographique et altimétrique que nous nous permettons de vous soumettre avec, en copie, la Ministre des Collectivités territoriales et de la Ruralité, les députés (dernièrement reconduits ou nouvellement élus) dont les circonscriptions sont impactées + la PQR :

Nous sommes tous conscients que cette école des futurs pilotes et navigateurs de la chasse aérienne française est indispensable à la sécurité de nos cieux mais il l'est tout autant que les formations pratiques en vol ne participent à la souffrance d'une grande partie de la population du Grand-Ouest au risque de ternir durablement l'image de l'AAE.

Ce préambule écrit, les pistes de réflexion sont :

1-) ALTIMETRIE DES VOLS DE POURSUITE/BOUCLES REALISES DE JOUR :

Sur la base des relevés mensuels disponibles sur le site de la pétition (<https://www.change.org/STOP-BruitAvionsBaseAérienneCognac-BA709>), 60% environ des heures de vols sont réalisés dans cette configuration.

Ces vols de jour génèrent les nuisances sonores suivantes pour des altimétries moyennes comprises entre 1000 et 3000ml :

- Vols de poursuite : **de 62.2 à 82.2 dB** soit jusqu'à 4.0 x la limite des 60 dB du Code de la Santé
- Vols circulaires : **de 60.5 à 76.0 dB** soit jusqu'à 3.5 x la limite des 60 dB du Code de la Santé

Et réunissent les 3 occurrences les qualifiant de nuisances sonores sévères :

- https://1drv.ms/b/s!AqYLmuwXL_96_BEbI3NLUkILfPKE?e=VXrugt

Or les mardi et jeudi, vos élèves-pilotes réalisent ces mêmes configurations de vols mais de nuit et ce, à des altitudes moyennes entre 3700 et 5300 ml et on peut comprendre pourquoi :

Pourquoi ne pas réaliser les vols de poursuite et boucles de jour aux mêmes altitudes moyennes que celles de nuit ?

Votre prédécesseur avait argué, évolutif avec le temps et les circonstances, que :

- Besoin de repères au sol pour les élèves-pilotes
- Couloirs aériens civils



- Besoin débattement vertical de 2000 ml
- ...

Mais ces contraintes sont identiques pour les vols de nuit et avec l'informatique embarquée sur les PC21, nul doute que ces arguments ne soient pas en mesure d'empêcher la mise en place de l'objet de notre réflexion !

- **60 % des nuisances sonores les plus sévères seraient alors réduits dans de telles proportions qu'elles se situeraient toutes en-deçà du seuil des 60 dB du Code de la Santé.**

La dilution géographique de ces vols ne serait alors plus un problème en soi et vous permettrait de poursuivre vos objectifs avec l'assentiment de la population, ce que votre Général de Corps Aérien (GCA) - Laurent Lherbette – appelait de ses vœux le 21 avril 2023 lors de la cérémonie de macaronnage sur la BA709.

De plus, nous attendons toujours la réponse de votre prédécesseur à notre courrier du 08 juillet 2023 sur la pertinence technique ou tactique de voler à basse altitude (200 à 600 ml) et haute vitesse (500 à 600 km/h) pour rejoindre les zones d'exercices de poursuite ou boucles (classifiés « vol linéaire ») ? Ces configurations sont génératrices de puissantes nuisances sonores, certes de courte durée -entre 8 et 12 secondes- mais dévastatrices après 60 minutes moyen de vol (et non pas 40 mn max. comme souvent annoncé) au-dessus des populations concernées.

Exemples parmi beaucoup d'autres des derniers relevés explicites car vos PC21 sont les plus bruyants dans la catégorie des aéronefs de moins de 9 tonnes :

Date	heure	CALL/REC	ICAO	ALT ml	Distance kr	dB	Type vol
09/08/2024	14:43	MTG26	3B75EE	230	0,5	74,7	Linéaire
12/08/2024	17:06	709FN	3B75F3	335	0,6	72,9	Linéaire

A noter que pour des distances = 0.0 km du point de relevés, les intensités sont de l'ordre de 78 à 82 dB !

Faire en sorte que ces vols se déroulent à des altimétries supérieures à 3000 ml contribuerait à renforcer les résultats attendus de l'action précédemment développée.

2-) MISSIONS/STAGES ET MUTATIONS PC21 hors BA709 :

Nous avons pu constater au cours des derniers mois un certain nombre de missions et stages qui ont permis de détacher provisoirement certains de vos avions vers d'autres BA de l'hexagone comme notamment les plus récentes :

- Du 03 au 07 juin 2024 : de 3 à 8 avions et 55 vols réalisés :
 - Commémoration débarquement du 06 juin 1944 : base 105 d'Evreux
- Du 17 au 28 juin 2024 : de 1 à 6 avions et 60 vols réalisés :
 - Stage de formation nouvel environnement et vie en escadron : base 116 de Luxeuil
 - <https://www.macomme.info/30-futurs-pilotes-de-chasse-de-larmee-de-lair-en-formation-a-la-ba116/>
- Du 11 au 14 juillet 2024 : 2 avions et 8 vols réalisés n/c les 13 et 14/07
 - Bulle sécurité autour de Paris pour les fêtes du 14 juillet : base 107 de Villacoublay
- Du 22 juillet au 09 août 2024 : de 2 à 10 avions et 93 vols réalisés :
 - Bulle sécurité autour de Paris pour les J.O. : base 107 de Villacoublay

Au total sur ces 2 mois et plus, ce sont 216 vols qui ont été effectués depuis ces BA et donc ont libéré les cioux du Grand-Ouest, soit 9 % des 1017 vols total des 26 PC21 sur les mêmes périodes et cela



n'est pas passé inaperçu par les populations survolées.

Pourrait-on systématiser ces missions et stages de formation en se fixant un objectif à atteindre de 20% ?

De nombreuses BA ayant les capacités techniques et logistiques existent à travers l'hexagone pour envisager cette approche de façon plus récurrente pour le bien des élèves-pilotes (nouvel environnement), de la nation (mission de sécurité) mais aussi pour le bien des populations du Grand-Ouest.

- **20 % des potentielles nuisances sonores les plus sévères seraient alors réduits sans pour autant « charger » les nouveaux territoires ainsi survolés : la dilution géographique deviendrait alors une réalité et non plus une chimère de la communication de l'AAE.**

Dans le cas contraire, il conviendrait de dégraisser la « super-base » qu'est devenue la BA709 par des mutations temporaires ou définitives afin de retrouver un nombre d'avions en vol en adéquation avec les surfaces allouées à la pratique de leurs exercices de formation.

3-) SURVOLS MARITIMES EN MODE POURSUITE/BOUCLE :

Leur nombre a chuté drastiquement au fil des mois pour pratiquement ne plus rien représenter aujourd'hui : vols érudés par facilité ?

Votre prédécesseur nous répétait qu'ils devaient faire l'objet d'une attention particulière, certes, mais comment expliqué qu'ils soient passés d'environ 4 % de la totalité des vols en 2023 à pratiquement 0 % en 2024 ?

Seuls les vols dit « linéaires » à basse altitude ont été augmentés au cours de ces derniers mois et massivement dans les secteurs des îles d'Oléron et de Ré : ces vols sont certes bruyants (comme abordés en 1-) pour les vols de liaison entre la BA709 et les zones d'exercices) mais sans commune mesure avec ceux de poursuite et boucle.

Pourquoi ne pas vous donner les moyens de réactiver ces survols maritimes en mode poursuite et boucle à concurrence de 10% à termes des vols totaux de la BA709 ?

CONCLUSIONS : LES RESULTATS ATTENDUS DES PISTES DE REFLEXION :

Nous pourrions comprendre que la mise en place de ces mesures et de leurs objectifs puissent vous faire sortir de la zone de confort dans laquelle votre organisation s'est installée depuis maintenant 3 ans mais il y va de la santé publique à revoir les contours de cette dernière.

- 1-) Altimétrie des vols de poursuite et boucles de JOUR :
 - **60 %** serait le gain immédiat en nuisances sonores pour les populations survolées
- 2-) Missions/Stages (et/ou Mutations) :
 - **20 %** serait le gain à termes du nombre de vols au-dessus du Grand-Ouest
- 3-) Survols maritimes :
 - **10 %** serait le gain à termes du nombre de vols au-dessus du Grand-Ouest

Soit au total **90 %** de possibilités de réduire les émissions sonores sur le territoire du Grand-Ouest. C'est ainsi que nous demandons à nos élus de se rapprocher de vos services pour en étudier les modalités d'application et de mettre en place un plan d'actions dans les délais les plus courts.



Et il est plus que temps comme le montre le PWP ci-après sur l'occupation géographique des secteurs composant la zone originelle de 15 000 km², les zones surexploitées (premier document en rouge) et les zones largement inexploitées du même secteur (deuxième document : env. 21 % en vert et jaune) :

- https://1drv.ms/p/s!AqYLmuwXL_96934Hoxc-H5u-Tuo-?e=DzhdeJ
- https://1drv.ms/b/s!AqYLmuwXL_96-VUrk0XLDKzVzwwg?e=8km8S5

De plus les effets néfastes recensés dans la population sont importants, au niveau de la santé mais aussi dans le cadre des activités économiques et touristiques :

- https://1drv.ms/b/s!AqYLmuwXL_9680KC7fcQzfv6jr5?e=MtSemb

Avec comme exemple récent, la visite d'un bien mis à la vente qui s'est faite le mercredi 14 août sur Charroux (86) pendant une journée de « matraquage » intense mais malheureusement courant de vos PC21 en pleine évolution au-dessus de la ville : les potentiels acheteurs ont voulu négocier puis renoncer devant ce déluge de nuisances sonores sévères (un des effets pervers de la situation énoncée ci-avant avec comme corolaire la dépréciation de la valeur des biens immobiliers) :

CHARROUX (86) dans un rayon de 10 km

14/08/2024

N° REG	ICAO	H Deb	H Fin	Durée survol effectif en min.	dB Max	H dB max	Altitude	
709FI	3B75F8	09H23	10H38	65	80,2	10H14	Entre 2000 et 3000 ml	
709FS	3B75EE			45				
F-RBGA	3B7530	11H27	12H47	70	78,9	11H53		
F-RBGE	3B752C			67				
F-RBGF	3B752B			66				
709FP	3B75F1			77				
709FL	3B75F5	16H49	18H16	58	79,5	17H30		
Temps survol cumulé par jour :				3H30				

Tous les temps de survol effectif de la zone > à 40 mn : contrairement aux affirmations de l'AAE

Altitudes très basses générant en vol de poursuite les niveaux sonores indiqués (de 60 dB min à 80,2 dB max)

- Zoom large : https://1drv.ms/i/s!AqYLmuwXL_96_C9KzE8NOe03iczR?e=BWnFRI
- Zoom étroit : https://1drv.ms/i/s!AqYLmuwXL_96_AxUyXWHYcmhBJXr?e=vDQ377

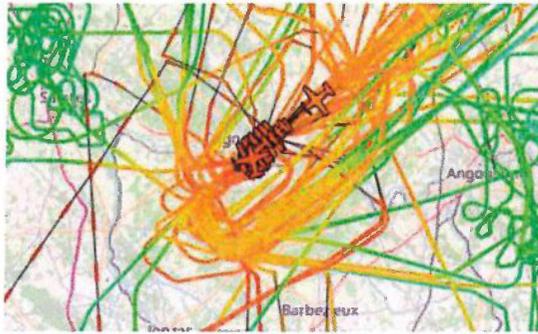
Il conviendrait aussi que l'AAE accompagne, voire initie, le dossier administratif suivant :

- Refonte du Plan d'Exposition au Bruit de la base aérienne 709, datant de mai 2009 et devenu totalement obsolète en raison du remplacement des aéronefs de l'époque (Epsilon et Tucano) par des GROB 120 mais surtout par des Pilatus PC21, ces derniers classés parmi les avions les plus bruyants de leur catégorie (- de 9 t) :

https://1drv.ms/b/s!AqYLmuwXL_96_E6JiMRBQRpttIqN?e=STccc3

- A intégrer à ce plan les populations résidentes autour de l'aéroport mais aussi, car oubliés ce jour, celles habitant dans le circuit d'approche de la base, côté Sud, qui entendent passer tous les jours une cinquantaine de PC21 de jour comme de nuit et à basse altitude en sus des GROB120 et de tous les autres avions utilisant cette même base : un enfer comme en attestent les témoignages poignants reçus par courrier :





Copie écran vue ADS-B d'une journée lambda

Nous appelons de nos vœux votre implication pour que cesse cette situation par l'application des mesures citées ci-avant dans le cadre d'un plan d'action sous l'égide des représentants de la nation (en copie) et de l'AAE afin que la ruralité redevienne heureuse comme le déclarait Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron, dans une interview du 26 mai 2021 au magazine Zadig.

Vous en souhaitant bonne réception et nous tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commandant, en nos salutations les plus respectueuses.

F. DILLIES

Copies mail :

ba709.sec-cdt.fct@intradef.gouv.fr
sec.particulierba709@gmail.com

Copie Ministère des Collectivités Territoriales et de la Ruralité – Mme Dominique Faure :
1 bis rue des Saussaies 75008 Paris

Copies député(e)s :

16-1ère : M René PILATO

rene.pilato@assemblee-nationale.fr

16-3ème : Me Caroline COLOMBIER

caroline.colombier@assemblee-nationale.fr

17-2ème : M. Benoit BITEAU

benoit.biteau@assemblee-nationale.fr

17-3ème : M. Fabrice BARUSSEAU

fabrice.barusseau@assemblee-nationale.fr

24-3ème : Me Florence JOUBERT

florence.joubert@assemblee-nationale.fr

79-1ère : M Bastien MARCHIVE

bastien.marchive@assemblee-nationale.fr

79-2ème : Me Delphine BATHO

delphine.batho@assemblee-nationale.fr

85-5ème : M. Pierre HENRIET

Pierre.Henriet@assemblee-nationale.fr

86-3ème : M Pascal LECAMP

pascal.lecamp@assemblee-nationale.fr

87-3ème : Me Manon MEUNIER

manon.meunier@assemblee-nationale.fr



P.Q.R. :

La Nouvelle République :

Centre Presse :

La Charente Libre :

Sud-Ouest 17 :

Ouest France Vendée :

Le Populaire du Centre :

L'Avenir Le Confolentais :

nr.poitiers@nrco.fr

redaction@centre-presse.fr

a.leny@charentelibre.fr

serviceclient@sudouest.fr

redaction.laroche@ouest-france.fr

lepopulaire@centrefrance.com

gaelle.pinaud@leconfolentais.fr

